

CARION (*Adolphe Constant Henri*), Consul général et Chargé d'Affaires (Bruxelles, 13.1.1846 - Santiago de Chili, 23.3.1893). Fils d'Auguste et de Delmée, Justine.

Après avoir obtenu au jury central le titre de candidat en philosophie et lettres le 26.8.1868, Carion fit de longs séjours en Espagne et en Italie ; il demanda au Roi une nomination d'attaché de légation qui lui fut accordée le 22.2.1873. Il fut en poste successivement à Florence et à Constantinople, où il exerçait ses fonctions sans traitement, car il possédait des revenus personnels confortables provenant de propriétés foncières.

Le 16 juillet 1879, il était envoyé en qualité de consul général à Santiago, au traitement annuel de 18 000 F. Dès le début de son séjour, il rendit de signalés services à ses compatriotes. Le Chili était un pays avec lequel la Belgique essayait d'augmenter le courant d'affaires car, son industrialisation semblait progresser le plus rapidement.

Plusieurs Belges y avaient établi des maisons de commerce et l'un d'eux, Van Montenaken, y avait monté à Santa Fé, la plus importante distillerie du pays, pour le compte du Comte de Flandre.

Grâce à l'action de Carion, en 1889, une douzaine d'ingénieurs belges occupaient des places importantes, avec contrat, dans les administrations du Chili telles que les Travaux Publics, le chemin de fer, la distribution d'eau. A cette époque, des ingénieurs belges construisirent un chemin de fer minier dans le nord du pays ; cette ligne eut à subir d'ailleurs un grave préjudice en 1891, à la suite de l'utilisation de son matériel par l'armée au cours du conflit de frontière entre le Chili et le Pérou. Carion intervint avec diligence pour défendre les intérêts belges dans le différend qui les opposa au gouvernement chilien.

En 1888, l'ingénieur belge Legrand, engagé par la Compagnie Commerciale Française au Chili, s'occupait de l'étude d'implantation de tramways et de lignes de chemin de fer ; Carion ne manqua pas d'informer le Ministre des Affaires Etrangères de Belgique sur les projets du gouvernement chilien, qui envisageait de créer le chemin de fer longitudinal, deux lignes transandines, ainsi que diverses lignes d'intérêt local.

La plupart de ces ingénieurs ont dû repartir assez rapidement, car le conflit Parlement-président Balmaceda culmina avec le suicide de ce dernier le 13 décembre 1891, ce qui entraîna la suspension des contrats qui avaient été prévus.

S'il encourageait l'arrivée au Chili de colons belges possédant une formation suffisante et un peu de capital, il mit le gouvernement en garde contre l'arrivée d'agriculteurs venant à l'aventure et attirés par des promesses fallacieuses ; quelques compatriotes avaient fait une triste expérience et végétaient misérablement dans des régions peu fertiles.

Carion, qui avait reçu l'exequatur pour exercer les fonctions de consul général au Pérou et en Bolivie, y accomplit deux voyages d'exploration commerciale.

Il fut alors nanti du titre de consul général - chargé d'affaires, ce qui le rangeait dans le corps diplomatique ; son traitement fut porté à 20 000 F.

En juin 1890, il accueillit le professeur Louis Cousin, de l'Université de Louvain, qui venait créer à Santiago la Faculté des Sciences appliquées et qui exerça, dans la suite, une influence considérable sur le développement des chemins de fer au Chili ; il entraînait à sa suite douze ingénieurs de Louvain et une vingtaine d'ingénieurs diplômés des autres universités belges.

Le rôle de Carion au Chili était très apprécié et il a certes exercé une influence considérable en faveur de la Belgique. Cependant, à plusieurs reprises, il se plaignit du traitement insuffisant qu'on lui octroyait, compte tenu du coût de la vie qui, à Santiago, était cinq fois plus élevé qu'à Bruxelles ; en 1893, son traitement avait été porté à 22 000

francs, ce qui était nettement inférieur à ce qu'il estimait nécessaire pour tenir un rang comparable à celui des représentants des autres pays européens ; mais le ministre rétorquait à chacune de ses demandes que le budget ne permettait pas de lui allouer davantage. Le 23 mars 1893, un coup de théâtre se produisit et aucun signe avant-coureur ne le laissait prévoir. Carion se suicida, après avoir remis une lettre à un ami à qui il avait demandé de passer par son domicile.

L'enquête révéla que ses comptes personnels accusaient un déficit de l'ordre de deux millions de francs. Pour tenir un train de vie digne, il dépensait au-delà de son traitement en prélevant des sommes importantes sur sa fortune personnelle. Il avait opéré des transactions boursières compensatoires malheureuses pour tenter de rétablir sa situation qui s'était détériorée, et c'est ainsi qu'il fut conduit à la ruine.

En fait, plusieurs compatriotes avaient confié au consul de Belgique des sommes relativement importantes, fruits de leurs économies. Au lieu de faire des placements sûrs à intérêt fixe, Carion avait joué en bourse et pour combler ces déficits, avait été entraîné à consacrer des sommes de plus en plus importantes à des placements aventureux sans qu'il pût jamais espérer combler les pertes importantes qu'il avait subies.

5 août 1980.

A. Lederer.

[E.S]

Sources : Min. Aff. étrang., doss. pers. 59, A. Carion. — Min. Aff. étrang., dossier 2972, II, Émigration. — LEDERER, A. 1981. Louis Cousin, un grand maître de notre Alma Mater (1839-1913). *Rev. des Amis de l'Univ. Louvain*, 3 (4) : 6-10. — STOLS, E. 1979. L'expansion belge en Amérique latine vers 1900. *Bull. Séanc. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, 1979 (2) : 100-134. — VERNIORY, G. s.d. Dix années en Araucanie, 1889-1899, 4 vol. dact.